

| | | |
|---|-------------------|--|
| République Française | | |
| Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève | | |
| Extrait du registre des délibérations | | |
| Communauté de communes du Clermontais | | |
| Date de la convocation | 15 Mars 2018 | Séance du : 28 Mars 2018 |
| | | L'An Deux Mille dix-huit, le 28 Mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX |
| | <u>Votes : 39</u> | |
| Présents : 32 | Pour : 39 | |
| Absents : 6 | Contre : 0 | |
| Représentés : 7 | Abstention : 0 | |

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour un marché de restauration collective avec les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que le marché de restauration collective passé avec la société TERRE DE CUISINE arrive à échéance à la fin de l'été 2018.

La Communauté de communes a, d'ores et déjà, constitué un groupement de commandes, avec les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret, pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui l'accompagnera dans la préparation et la passation du prochain marché public de restauration collective.

Suite à l'attribution du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès du cabinet POIVRE ET SEL, il convient de constituer le groupement de commandes pour le marché de restauration collective.

En conséquence, il est proposé une convention constitutive de ce groupement selon les conditions suivantes (voir projet de convention en annexe) :

- Désignation de la Communauté de communes en qualité de « coordonnatrice » du groupement de commandes. Elle sera chargée, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la mise en concurrence. Les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret seront associées à toutes les étapes de la consultation ;
- Chaque commune signera son propre marché et sera chargée de l'exécution de son marché dans le respect des règles du code des marchés publics. La Communauté de communes assistera les communes autant que de besoin dans l'exécution de leur marché.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 21 mars 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive d'un marché de restauration collective avec les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret telle que présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX